



Voici quelques questions traitées lors de la réunion du comité technique paritaire académique (second degré) de ce mardi 21 octobre, intéressant particulièrement les personnels administratifs exerçant dans le 2nd degré, services académiques ou EPLE

la consommation des crédits indemnitaires et l'utilisation des reliquats de fin d'année

Rappelons que les personnels administratifs des EPLE et des CIO dépendent du budget opérationnel de programme (BOP) dit "2nd degré" et que les personnels administratifs exerçant en rectorat et IA dépendent du budget opérationnel de programme dit "soutien".

Dans le point de l'ordre du jour relatif à la consommation des crédits délégués à l'académie dans le cadre des BOP, nous avons interrogé le recteur sur sa gestion des reliquats indemnitaires de fin d'exercice. En effet, tous les ans, des reliquats indemnitaires sont constitués (par des emplois restés vacants, des situations statutaires rendant impossible le versement de l'indemnité...) et sont donc susceptibles d'être non consommés à la fin de l'exercice budgétaire. Depuis plusieurs années maintenant, l'autorité académique distribue ce reliquat sur l'ensemble des personnels administratifs. Laurent Gérin, secrétaire général d'académie, nous a donc confirmé que, cette année encore ce serait le cas, et que la totalité des crédits budgétaires consacrés à l'indemnitaire sera consommée. Selon ses propos, l'indemnitaire des personnels ATOSS ne constituera pas une variable d'ajustement pour l'équilibre des BOP. Nous lui avons alors demandé le détail des mesures prévues pour les personnels, des EPLE et des services. Il nous a précisé qu'il nous ferait parvenir les notes de service dans les meilleurs délais.

Nous publierons dans notre Convergences syndicales académique de novembre le détail de ces mesures, BOP par BOP, en sachant que l'utilisation du reliquat a été en partie anticipé, sur les payes d'avril et juillet pour les collègues de services, sur les payes de juillet pour les collègues des EPLE.

IMPORTANT : les collègues qui exercent dans les établissements d'enseignement supérieur ou relevant du supérieur doivent se rapprocher de leur président ou directeur pour connaître les modalités de répartition du reliquat.

la réforme académique de la carte comptable

Nous avons demandé à pouvoir traiter ce point en question diverse pour connaître précisément les intentions de l'autorité académique concernant la réforme de la carte comptable. Suite aux deux réunions du groupe de travail académique "métier", les 1er juillet et 10 octobre derniers, suite au positionnement commun des représentants A&I et SNASUB dans ces groupes, position hostile aux 3 projets du rectorat, il nous paraissait indispensable que le recteur nous indique la suite qu'il souhaite donner à ce dossier.

Le secrétaire général nous a donc répondu. Les services du rectorat travaillent actuellement à élaborer une carte comptable cible, objectif à atteindre sur plusieurs années (5 ans ?). Ce projet de carte cible fera l'objet d'une publication sous la forme d'une note de service rectorale. Elle sera concertée avec les membres du groupe de travail académique "métier" et soumise à l'avis des membres du CTPA au mois de janvier 2009. Les premières mesures devraient intervenir dès la rentrée 2009, notamment pour les EPLE en mono-agence (perte de l'agence comptable). La situation des agences comptables dont le poste d'agent comptable serait vacant à la rentrée prochaine (notamment en cas de départ en retraite) sera également étudiée de près.

Sans attendre la note rectorale et pour tenter d'y voir plus clair, à titre indicatif, nous publions sur notre site internet le projet A du rectorat, projet présenté aux membres du groupe de travail lors de la réunion du 1er juillet 2008 au lien suivant <http://snasub-amiens.bernard-g.com/cartecomptable.htm>

en guise de conclusion...

Nous avons demandé une audience au recteur dans les meilleurs délais possibles, notamment pour aborder avec lui le sujet de la réforme de la carte comptable. En effet, il nous importe absolument que le point de vue des personnels exerçant dans les agences comptables soit défendu, DE TOUS LES PERSONNELS. Le groupe de travail "métier" associant uniquement les agents comptables (et les personnels de direction), il nous paraît urgent de discuter des objectifs et des conséquences de la réforme pour l'ensemble des personnels des agences comptables, qu'ils soient de catégorie A, B ou C. De notre point de vue, les réorganisations à venir sur ce terrain concernent même l'ensemble des personnels des EPLE puisque les mesures en terme d'emploi pourraient déboucher sur des transferts de postes.

A suivre donc...



CTPA du 21 octobre 2008

DECLARATION PREALABLE DE LA FSU

Monsieur le Recteur,

Parce que notre pays traverse une période d'incertitude économique liée aux errements du capitalisme financier, jamais la demande d'Etat n'aura été aussi forte de la part de ceux qui, ne pouvant compter sur les heureux hasards de la naissance, devraient pouvoir compter sur le service public et ses valeurs pour assurer la justice sociale.

Au premier rang de leurs attentes, le service public d'éducation a mobilisé, ce dimanche, tous ceux, personnels, enseignants ou non, parents d'élèves, lycéens, étudiants, dans l'unité des syndicats, des organisations d'usagers, des mouvements pédagogiques, qui ont voulu exprimer leur inquiétude face à la dégradation de la situation de l'école dans notre pays et leur exigence d'une autre politique scolaire, en faveur des jeunes, de leur réussite, de leur formation, de leur avenir, qui est aussi le nôtre.

Ainsi, le bilan que l'on peut faire de la rentrée dans l'académie d'Amiens est assez inquiétant. Certes, on peut afficher des progrès dans l'orientation des jeunes vers les lycées généraux et technologiques, comme le montre les données statistiques, mais un tel progrès a-t-il un sens lorsqu'on voit que ce sont les formations technologiques tertiaires, déjà installées à un haut niveau comparativement aux autres voies dans notre académie, qui en profitent, au détriment sans doute des formations industrielles, porteuses d'emploi, qui ne décollent pas ? Quand on met en relation ces « avancées » avec la chute conséquente des intentions d'orientations post bac vers des études universitaires longues ?

Il y a encore bien des progrès à faire, à tous les niveaux, dans notre académie, pour que le « retard scolaire » de la Picardie ne soit plus considéré comme la fatalité qu'il n'est pas.

Et de ce point de vue, les annonces gouvernementales peuvent légitimement inquiéter : avec un budget qui programme à nouveau des suppressions de postes par milliers, tous les niveaux d'enseignement sont touchés, ainsi que les services administratifs.

D'ores et déjà, il semble que les RASED soient appelés à disparaître, faute de moyens pour fonctionner. C'est faire fi de l'expertise et de la compétence des collègues impliqués dans ce travail auprès des élèves qui ont le plus de risques d'échec scolaire.

Que dire des projets gouvernementaux sur la mise en place au 1er janvier 2009 d'une agence chargée du remplacement ? Alors que la « déconcentration » des affectations dans le second degré était censée améliorer ces problèmes, c'est la démonstration qu'il n'en a rien été, au contraire. Dans les écoles, cette mesure remettrait gravement en cause la possibilité pour les élèves de bénéficier pendant les congés maternité et de maladie d'un enseignant qualifié et se traduirait par un accroissement important de la précarité.

Dans les lycées, la réforme qui est en cours d'élaboration, selon des modalités qui ne permettent pas, malgré toute la bonne volonté des syndicats majoritaires, de réellement discuter des évolutions nécessaires, se fait sur la base d'une baisse drastique des heures d'enseignement, du nombre des postes, prévoit une réduction de fait de l'offre de formation sous le prétexte d'une « modularisation » illusoire, qui sera surtout prétexte à remettre en cause le baccalauréat, tandis que la voie technologique est elle menacée de disparaître, remplacée par une « coloration » qui l'alignera plus encore sur la voie générale.

Les collèges, quant à eux, sont exsangues. La rentrée a montré que, faute de dotations suffisantes, les chefs d'établissement avaient recours à des solutions pédagogiquement aberrantes, comme le

partage de classes entre plusieurs enseignants de la même discipline, pour assurer des enseignements dont plus personne, sauf les personnels, ne semble se soucier de la qualité. La multiplication des compléments de service, des affectations sur plusieurs établissements, est la traduction en termes de dégradation des conditions de travail de cette politique budgétaire conduite par des dogmes qui s'effondrent. L'accompagnement scolaire, cité en exemple, n'est qu'un modeste palliatif à un mal plus grand, et ce d'autant plus que les mêmes choix budgétaires qui empêchent le scolaire de remplir tout son rôle vont ruiner les associations complémentaires qui interviennent dans le périscolaire. Au profit de qui ? On se le demande...

Ainsi, ne peut-on pas s'interroger sur la mise en place d'une forme de libéralisme à l'école, avec ce qui est pudiquement appelé « l'assouplissement » de la carte scolaire, voire le bac « à la carte », alors que la réalité démontre que jamais le marché ne se régule lui-même ?

La FSU dénonce ces impasses, ces choix dictés par une idéologie aveugle aux faits et inconsciente de ses effets.

De même, elle ne peut que s'inquiéter d'une politique qui considère le dialogue, la concertation, la clarté, comme une faiblesse inutile. Les récents projets de note de service sur le mouvement des personnels veulent ainsi évacuer le paritarisme du fonctionnement normal de l'administration. C'est une suite logique des tentatives de l'année passée, fortement rejetées par l'ensemble des représentants des personnels.

Mais il en est de même avec le développement de la « contractualisation », axe prioritaire de la politique rectorale si l'on en croit les media, qui se traduit par l'éloignement des personnels des choix pédagogiques et des décisions relatives au fonctionnement des établissements.

Monsieur le Recteur, nous ne sommes pas seulement en face d'une crise financière ou économique, nous assistons à la faillite d'un modèle idéologique qui, malheureusement, s'applique de plus en plus dans l'éducation nationale.

Nous ne pouvons que vous encourager et vous inciter, dans le cadre des choix que vous aurez à opérer, de donner le primat à la raison et au bon sens.

La FSU, force de mobilisation et de proposition, reste de ce point de vue ouverte au dialogue.

Compte - rendu du CTPA du 21 octobre 2008

Présents pour la FSU : Jean LESCUREUX, Dominique PIENNE, J.Pierre CLAVERE, Carole BELLART, Denis THOMAS, Philippe LALOUETTE, Hervé LE FIBLEC

Ce premier CTPA de l'année a été un véritable marathon, qui s'est terminé vers 19h30 sans que l'ensemble des points à l'ordre du jour ait pu être traité (notamment les questions diverses).

C'était aussi le premier CTPA présidé par le nouveau Recteur, qui est apparu comme à l'écoute et ouvert à la discussion, du moins dans la limite des fonctions qui sont les siennes, et, qui consistent en grande partie à appliquer la politique ministérielle.

A noter que le Recteur n'a pas apporté de réponse développée aux déclarations préalables qui ont été faites par les trois organisations syndicales représentées au CTPA (FSU, UNSA et FO).

1) Effectifs des élèves.

Les constats d'effectifs à la rentrée ont fait apparaître que les prévisions de l'année passée avaient majoré les baisses et minoré les hausses. Au final, c'est environ 1 000 élèves de plus que prévu qui ont été accueilli dans les écoles, collèges, lycées et LP de l'académie.

Ces différences ont été expliquées par deux facteurs : tout d'abord des « flux » plus importants de la 3^{ème} vers les lycées et ensuite de la seconde à la première, mais aussi un retour d'élèves du privé vers le public.

Ces deux explications sont cependant à prendre avec précaution : les « flux » peuvent influencer à certains niveaux, mais évidemment pas en masse d'élèves (ceux qui ne redoublent pas auraient de toute façon été comptés comme élèves dans le total global), et les mouvements du privé vers le public n'apparaissent pas comme si importants au vu des documents.

2) Orientation, affectation et insertion des élèves

Les documents fournis ont fait l'objet d'une analyse détaillée. En effet, sans que cela ait jamais été débattu de façon paritaire, le Rectorat avait décidé de faire pression sur les chefs d'établissement pour augmenter les flux de passage à tous les niveaux du second degré. C'est ainsi que le taux de passage de troisième en seconde générale et technologique est passé de 46,8 % à 50,3 %, tandis que le taux de redoublement baissait d'un quart.

L'orientation en fin de seconde s'est faite sur le même principe : augmentation des taux de passage en seconde générale (de 49,3 % à 53,3 %), en seconde technologique (de 24,7 à 26,4 %, uniquement au profit de la voie STG), tandis que le taux de redoublement s'effondrait (de 16 % à 11,6 %) et que le taux de réorientation baissait singulièrement (de 8,5 % à 7,3 %).

Face à ce « saut quantitatif », nous avons exprimé notre scepticisme, dans la mesure où il n'est pas apparu aux collègues que leurs élèves avaient eu subitement des résultats bien meilleurs que les années précédentes. Il nous a été répondu que ce n'était effectivement pas le cas, mais que ces taux étaient le résultat d'une politique académique.

Ainsi, il nous a été présenté un dispositif dit « politique académique de réussite éducative ». Le contrat suivant a ainsi été proposé aux lycées de l'académie : ceux-ci devaient s'engager à réduire considérablement leurs taux de redoublement et de réorientation en fin de seconde, en contrepartie de moyens qui leur seraient accordés en HSE pour assurer le suivi des élèves repérés en difficulté. Cette démarche était censée faire l'objet d'une discussion et d'une concertation au sein des établissements, afin que les élèves de seconde susceptibles de participer à ce dispositif, et donc de passer en première sous réserve d'accepter une aide individualisée, puissent être repérés lors des conseils de classe des deuxièmes et troisièmes trimestre.

Face à la démonstration qu'il n'en avait rien été dans au moins un des 27 lycées concernés (en l'occurrence le Lycée Félix Faure de Beauvais), il a été répondu qu'il était possible que cela ne se soit pas complètement fait selon ces modalités dans « un ou deux » des établissements concernés.

Deux autres séries de données statistiques ont attiré notre attention : les orientations post BEP et les orientations post-bac.

Après un BEP, les élèves de LP sont de moins en moins nombreux à poursuivre leurs études (on est passé de 64,8 % à 62,8 %), le différentiel se répartissant de façon équilibrée entre l'apprentissage et la sortie du système éducatif. Face à ces chiffres, il est raisonnable de s'inquiéter quant à l'effet sur les élèves de la généralisation du bac pro 3 ans...

Après le bac, le taux de jeunes se dirigeant vers des études longues (licence à l'Université) est en chute, passant de 26 % en 2006 à 23,2 % en 2008.

L'ensemble de ces éléments montre que s'il est facile pour l'éducation nationale de gérer des flux et d'assurer des taux de passage élevés sans apporter de moyens supplémentaires, ni en termes humains, ni en termes pédagogiques, cela ne signifie pas pour autant qu'il y a plus d'ambition réelle de la part des élèves, ni de perspective d'élévation sensible du niveau de qualification des jeunes de Picardie.

3) DGH définitives des lycées

Les documents font apparaître une variation totale de 1 1094 heures pour l'ensemble des lycées généraux et technologiques, et 328 heures pour les LP. L'essentiel de cette variation se fait à la hausse, compte tenu de l'augmentation des effectifs.

Il semble cependant aussi que les démarches de « contractualisation » aboutissent à rendre plus opaque les choses, puisque celles-ci interviennent après que les C.a. se soient prononcés sur les répartitions des moyens.

4) RASED

Aux questions posées sur l'avenir des RASED, il a été apporté une réponse assez peu convaincante. En effet, il ne s'agirait que de « sédentariser » une partie des collègues de préférence sur des postes en rapport avec leurs compétences (l'exemple a été donné des CP des écoles classées éducation prioritaire).

Derrière un vocabulaire très hypocrite se cache l'amputation de 25 % des moyens des RASED...

5) Assouplissement de la carte scolaire

L'administration a décidé de faire une application « modérée » de l'assouplissement, en prenant des dispositions pour éviter que certains établissements soient désertés et d'autres submergés. A priori, il n'y a pas d'eu d'effets de ce type dans l'académie, mais les documents donnés ne permettent pas une analyse fine de la situation.

A noter que la définition de « capacités d'accueil » (nombre maximum d'élèves qu'un établissement peut accueillir) est fixée à un niveau très élevé : 35 élèves par division en lycée, et 30 en collège.

6) Résultats aux examens

Pas de remarque particulière, sauf la progression assez conséquente du taux de réussite au DNB. Les candidats ont été « repêchés » jusqu'à des moyennes de 8,5/20, ce qui explique peut être qu'on soit passé en 4 ans d'un différentiel défavorable de 4 points à une égalité parfaite avec la moyenne nationale.

La mise en place du B2I et du niveau de langue vivante A2 s'est faite de façon à ce qu'aucun candidat ne puisse se voir empêché d'obtenir le diplôme même si les certifications n'étaient pas obtenues. Cela évidemment ne concerne pas les candidats « repêchés », pour lesquelles une « savante » péréquation a été faite selon leur moyenne et les certifications obtenues ou pas...

7) Reconquête du mois de juin

Je me permets de vous renvoyer à l'article publié sur le site académique du SNES (<http://www.amiens.snes.edu/spip.php?article206>) pour une analyse plus détaillée de cette question.

N.B. : Ce compte rendu ne fait pas état de la totalité des questions débattues, mais une « sélection » forcément subjective des points en débat ou d'actualité.